Formations VIA
Vision & **I**dentité **A**rtistique

Artiste Danse > Fiche de formation

Artiste Danse

Par l'accompagnement à l'émancipation de la **Vision** et à l'épanouissement de l'**Identité Artistique**,
Les formations Artiste Danse (1, 6, 10 et 32 semaines) répondent aux besoins de la danse d'aujourd'hui.

Cette formation est ouverte aux artistes danse en activité

Contenu
> **Master Workshop** hebdomadaire avec focus sur le travail et les textures des artistes invité.es
> **Trainings libres** obligatoires
> **Cours de technique** et ateliers contemporain, classique, jazz, break, danse africaine
> **Travaux pratiques** : comprendre et entretenir son corps, culture chorégraphique et professionnelle, statut de l'artiste danseur, produire et diffuser une pièce
> **Représentations** : Jeudis de la Danse, Solos et Petites Pièces Dansées, La Manufacture au Théâtre, Soirées de l'Improvisation dansée, La Fabrique au Parapluie, Tournée Cantal terre d'artistes chorégraphiques
> **Battles M.E.B.**

Trois formats
> Formation annuelle **32 semaines** (programme de 2 années de formation + 1 année de production)
> Formation courte **10 semaines**
> Formation courte **6 semaines**

Formation professionnelle initiale et continue de l'Artiste Danseur
> A partir de 18 ans
> 27 heures par semaine
> **Accès sur audition**
> Ouverte aux artistes en activité

L'esprit du compagnonnage

L'accueil, le métier, le voyage, la communauté, les croisements, la transmission, l'initiation et le chef-d'œuvre font partie des fondamentaux du compagnonnage.

C'est une autre manière d'apprendre qui permet d'en découvrir davantage sur son métier, mais aussi sur soi, sur les autres et sur le monde. C'est un lien entre les générations, les différents métiers, la diversité des parcours et des origines.

Délivrées par des professionnels reconnus pour leurs originalités et leur excellence, les formations Vision & Identité Artistique comme la formation Artiste Danse sont construites dans l'esprit du compagnonnage, mais un compagnonnage vécu in situ.

Ainsi les apprenant.es restent à demeure au lieu de se déplacer de maître en maître et les artistes se succèdent à La Manufacture. Autant d'approches, d'esthétiques, de convictions, d'expériences qui interpellent et enrichissent la transmission, par la diversité des enseignements et de leurs conditions de délivrance.

Vendetta Mathea et La Manufacture : héritages et filiations.

Après 30 ans sur le territoire, La Manufacture est un pôle de la danse en France.

Aux côtés de la démarche initiée par Vendetta Mathea dès 1983 et partagée par ses équipes, il y a le vécu des lieux.
Fabrique de parapluies construite en 1898, La Manufacture a hébergé des générations d'ouvriers et d'artisans, amoureux du bel ouvrage. Faire et refaire jusqu'à la perfection, jusqu'à habiter sa production de tout son être.

La Manufacture se projette vers l'excellence avec l'insertion professionnelle des artistes formés pour objectif principal.

Au centre des fondements de La Manufacture, il y a donc ce lien essentiel et déterminant entre formation(s) et métier(s).
Il s'exerce :
- par la présence simultanée et permanente d'apprenants et de professionnels sur le site,
- par l'importance des master classes et masters workshops encadrés par des artistes,
- dans la manière d'approcher le recrutement des apprenants,
- par les expérimentations participatives régulières qui font son ADN,
- à travers les actions préparatoires à l'emploi,
- par l'accompagnement à la recherche d'un emploi,
- par la recherche de chemins de traverse pour la diffusion des œuvres,
- dans la portabilité technique des pièces au moyen des nouvelles technologies,
… comme dans chaque action menée par La Manufacture au quotidien.

En point de mire, il y a le projet de création, au sein de la filière danse, d'un Centre de Formation d'Apprentis et d'une certification au Répertoire Spécifique de cette formation d'Artiste Danse (Code ROME : L1201 - Codes NSF : 133 et 134 - Formacode : 45071).

Artiste Danse

Le monde de la danse change. La danse contemporaine est en pleine mutation.
Les styles et disciplines se croisent. La physicalité revient.
Les besoins des créateurs et des chorégraphes se transforment.

Renouant avec son esprit de laboratoire d'expérimentation qui a fait sa singularité sur le plan national depuis sa création il y a plus de 30 ans, La Manufacture a revisité ses formations destinées aux artistes danse sous la direction artistique de Link Le Neil (Le Neil est son nom d'artiste, en verlan Le Lien).

L'Artiste Danse est avant tout un.e artiste qui développe sa créativité et sa singularité dans la danse et les métiers à dimension artistique.
Véritable entrepreneur.euse, au sens étymologique du terme, ses outils sont le corps, le mental, une vision, une identité artistique et la compréhension du monde dans lequel l'Artiste Danse poursuit un chemin personnel, avec conviction, persévérance et engagement.

C'est cette approche qui a conduit Link Le Neil à imaginer et à concevoir le concept VIA (Vision & Identité Artistique) en prenant appui sur l'élaboration depuis 2015 d'une

construction personnelle autour de la danse, de la musique et de la transmission.

Vision & Identité Artistique se décline ainsi dans chacune des formations professionnelles initiales et continues, longues et courtes, développées par La Manufacture dont la formation **Artiste Danse**.

La formation **Artiste Danse** s'appuie sur **huit piliers** sous la direction artistique de Link Le Neil :
- les **Masters Workshops** hebdomadaires artistiques
 > chaque semaine, une rencontre avec des artistes majeur.es aux textures singulières
- les **Cours Techniques** réguliers et de cohésion
 > chaque semaine, des développements techniques fondamentaux sous la direction pédagogique de Vendetta Mathea avec des professeur.es en danse contemporaine, classique, jazz, break
- un **Tutorat** personnalisé
- les **Trainings libres** obligatoires
- les **Représentations** publiques
- les **Battles** M.E.B.
- les **Travaux pratiques** et Conférences
- les **Ateliers artistiques** en autonomie (AD3)

La formation Artiste Danse se déroule sous **trois formats** différents :
> formation annuelle **32 semaines**
> formation courte **10 semaines**
> formation courte **6 semaines**

1. Dates et rythmes

Formation Artiste Danse
A partir de 18 ans
Ouverte aux artistes en activité

Formation professionnelle initiale | Formation qualifiante
Formation professionnelle continue | Formation qualifiante

1.1. Format 32 semaines

864 heures par an
27 heures moyenne par semaine

Programme pluriannuel dont le point d'entrée dépend du niveau de l'artiste et des opportunités d'insertion professionnelle notamment :
- AD1 > Classe Synthétisation
- AD2 > Classe Identité Artistique
- AD3 > Identité Artistique & Production

Recrutement d'un public d'apprenants aux horizons et niveaux différents selon les domaines abordés notamment dans le cadre des Masters Workshops

Année scolaire et universitaire : **septembre à juin de l'année suivante**
Deux semestres de 16 semaines
Vacances scolaires de zone A
Entrée en formation le 14 septembre 2026

1.2. Format 10 semaines

22 heures minimum (cours techniques et théoriques optionnels)
Jusqu'à 27 heures par semaine

Périodes :
- **28 septembre 2026 au 18 décembre 2026**
Semaine des Solos et Petites pièces dansées + Battle MEB
- **18 janvier au 9 avril 2027**
La Semaine de l'improvisation

1.3. Format 6 semaines

22 heures minimum (cours techniques et théoriques optionnels)
Jusqu'à 27 heures par semaine

Périodes :
- **9 novembre 2026 au 18 décembre 2026**
Semaine des Solos et Petites pièces dansées + Battle MEB
- **18 janvier au 12 mars 2027**
Semaine de l'improvisation
- **22 mars au 14 mai 2027**
Battle MEB

2. Structure du programme

Masters Workshops hebdomadaires
Cours réguliers techniques et de cohésion
Trainings libres obligatoires
Méthodologie de créativité appliquée
Jeudis de la Danse & Jam Session
Représentations publiques et tournées
Travaux pratiques
Ateliers artistiques

Semaine type 2026/2027

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**Workshop** 10h30-12h30 AD 2	**Workshop** 10h30-12h30 AD 2	**Workshop** 10h30-12h30 AD 2	**Workshop** 10h30-12h30 AD	**Workshop** 10h30-12h30 AD
Après-midi	**Technique** Contemporain 13h30-15h30 AD	**Technique** Jazz 13h30-15h30 AD	**Composition** 13h30-15h30 AD	**Technique** Classique 13h30-15h30 AD	**Technique** Africain 13h30-14h30 AD
	Workshop 15h30-17h30 AD 1	**Workshop** 15h30-17h30 AD 1 **Training libre** obligatoire 15h30-17h30 AD	**Workshop** 15h30-17h30 AD 1	**Technique** Partnering 15h30-17h30 AD	**Technique** Break 14h30-15h30 AD
Fin de journée	**Travaux Pratiques** Conférences 17h30-19h30 AD				**Training libre** obligatoire 15h30-17h30 AD 16h30-17h30 AD **Synthetisation** 15h30-16h30 AD 2
				"Jeudis de la Danse" **Jam session** 20h00-21h00	

3. Artistes intervenant en 2026/2027 à La Manufacture Aurillac (hors professeurs permanents et artistes en résidence)

Cameron Bida
Chris Fargeot
Flor Buzzo
Gelya
Kaê Brown Carvalho
Kastet
Link Le Neil
Maky Gôrôca
Marie Orts
Mr. Kriss
Nath Meneses Gonzalez
Rafaël Smadja
Sulian Rios
Surya Berthomieux
Twin Sniper Samo

4. Objectifs pédagogiques

Mise à niveau et approfondissement des compétences techniques en danse dans une perspective de professionnalisation ou de formation continue
Perspective de poursuite de l'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur pour la formation initiale
Développement du projet d'exercice d'une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique ou accompagnement du projet existant
Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle
Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées
Développement de l'endurance et de la virtuosité

5. Compétences visées

Maîtrise technique de socles
Faculté à reproduire et interpréter sur scène des variations
Capacités de composition et d'improvisation en danse
Accompagnement au développement d'une identité et d'une vision personnelle

6. Métiers visés

Artiste Danse - Chorégraphe-Interprète (ROME L1201 Artiste Chorégraphique)

7. Débouchés

Formation qualifiante

8. Niveaux de sortie

Attestation de réalisation (AD1)
Attestation de réalisation "La Manufacture VIA Artiste Danse" (AD2)
Attestation de réalisation "La Manufacture VIA Artiste Danse - Vision & Identité Artistique" (AD3)
Attestation de réalisation (10 semaines et 6 semaines)

9. Type de formation

Formation professionnelle initiale
Formation professionnelle continue

10. Publics

Danseur.se ayant terminé ses études secondaires
Intermittent.e du spectacle
Personne en recherche d'emploi
Salarié.e

11. Prérequis

Age minimum : 18 ans
Certificat médical
Pratique amateur régulière de la danse pour la formation initiale
Niveau technique au moins équivalent à l'entrée en cycle 2 pour la formation initiale
Audition d'entrée pour AD1 à AD3

12. Équivalences et dispenses

Aucune

13. Accès à la formation et Délai

Nombre de place limité
Admission sur audition, après une pré-sélection en visio, les mois précédant la session de formation, positionnement, et entretien.
Nos équipes gèrent votre première demande de contact sous 72 heures (hors période de vacances scolaires et week-end).
Après un premier échange, la pré-sélection en visio et avoir rempli le formulaire d'inscription à l'audition, vous recevrez automatiquement une convocation par email.

14. Moyens et modalités Pédagogiques Techniques

Enseignement pluridisciplinaire et décloisonné
Master classes et Masters Workshops
Formation pratique en studio et théâtres
Formation théorique en salle et médiathèque
Pratique de la scène sur plateau et dans l'espace public
Tutorat et stages

15 Encadrement

Artistes professionnel.les associé.es ou en résidence
Intervenant.es professionnel.les spécialisé.es
Professeur.es Certifié.es (C.A.)
Professeur.es de Danse diplômé.es d'Etat (D.E.)

16. Modalités d'Évaluation

Contrôle continu (bulletins semestriels)
Épreuves terminales de semestre, sur scène
Bilans semestriels (entretiens individuels)
Audition annuelle d'évaluation (AD1 et AD2)
Projet personnel de production : pitch et extrait dansé (AD1 et AD2)
Projet commun + dossier de production + note personnelle (AD3)
Comptes-rendus et entretiens (10 semaines et 6 semaines)

17. Lieux de Formation

Studios de danse et espaces scéniques
- La Manufacture Studios (3 studios)
- Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac (1 studio)
- Théâtre d'Aurillac (1 studio)
- Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace public à Naucelles (1 studio)

18. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Personnes à Mobilité réduite : les studios de La Manufacture font partie d'un bâtiment historique pour lequel l'accessibilité en fauteuil roulant n'est possible qu'au premier niveau à partir de l'impasse Jules Ferry par une rampe d'accès amovible.

Pour toute autre situation de handicap ou de difficultés dans la mobilité, merci de contacter Yu Sasaki, référente Personnes en situation de handicap, à l'adresse suivante : administration@la-manufacture.org. N'hésitez pas à contacter notre référente si vous avez besoin d'adapter votre formation.

19. Taux de satisfaction et de recommandation de la formation Artiste Danse

Saison 2024/2025
– Satisfaction : 89,19 %
– Recommandation : 91,89 %

Saison 2025/2026
– Satisfaction : 95,24 %
– Recommandation : 95,24 %

Frais administratifs annuels obligatoires - Saison 2026/2027

Frais administratifs annuels
Frais d'inscription, déclarations et démarches
Adhésion (25 €) et assurance obligatoire incluses
(toutes formations) **140 €**

Santé
> Suivi Sportif de Haut Niveau
Centre médico sportif
Centre Hospitalier Henri Mondor
Forfait examen médical initial (première année) **72 €**
Forfait suivi médical (années suivantes) **42 €**
(formation longues)

Accès aux studios en autonomie
Pendant la période de formation et hors vacances
Participation aux frais d'entretien et de maintenance **40 €**
(formation longues)

Frais pédagogiques - Saison 2026/2027

Artiste Danse 32 semaines
Années AD1 à AD3 - 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 10 fois 392 € **3.920 €**
Réduction pour paiement en 2 fois 1.875 € **3.750 €**
Réduction pour paiement en 1 fois 3.500 € **3.500 €**

Artiste Danse 10 semaines
Jusqu'à 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 2 fois 1.340 € **2.680 €**
Réduction pour paiement en 1 fois 2.500 € **2.500 €**

Artiste Danse 6 semaines
Jusqu'à 27 heures par semaine

Tarif de base - Paiement en 2 fois 795 € **1.590 €**
Réduction pour paiement en 1 fois 1.500 € **1.500 €**

Les frais indiqués n'incluent pas les frais de participation aux examens nationaux et concours, ni les frais découlant des activités de formation tels que les équipements personnels et fournitures, manuels et supports de cours, costumes, maquillage, frais de voyage, sorties culturelles, activités des associations élèves, stagiaires, étudiants et parents …

Détail de la formation annuelle de 32 semaines (programmes de 3 années)

Le programme se déroule sur une durée de **deux années** plus une éventuelle **troisième année en production**.

Il se compose de **deux classes** :
- AD1 > Classe **Synthétisation**
- AD2 > Classe **Identité Artistique**
- AD3 > **Identité Artistique & Production**

Classe Synthétisation (AD1)

C'est la première étape de la formation.

> AD 1 Accès

L'accès à cette classe est conditionné à la réussite à l'audition d'entrée qui est ouverte après la pré-sélection en vidéo.

> AD1 Contenu

Cette année s'articule autour de plusieurs blocs de compétence et se focalise notamment sur :
- la synthétisation des matières artistiques données par les intervenant.es des Masters Workshops,
- un perfectionnement sur le plan technique et pédagogique,
- un travail sur la maîtrise de l'intégration chorégraphique et des comptes,
- une immersion dans la culture chorégraphique contemporaine, classique, jazz, break,
- l'assimilation de la nomenclature liée à la pratique professionnelle de la danse toutes disciplines confondues ainsi que des termes techniques et juridiques en rapport avec les métiers,
- des cours théoriques liés notamment au statut juridique et social du danseur et une préparation à la réalité du terrain.

> AD1 Objectif

Son objectif est de préparer les artistes en formation à la réalité du terrain en général, en les dotant de compétences techniques, culturelles et juridiques pour évoluer dans les contextes variés des spectacles, auditions et battles.

> AD1 Evaluation

Au terme de cette année de formation, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danse - Synthétisation"** est délivrée avec une mention sur l'assiduité et le volume des cours suivis.

Classe Identité Artistique (AD2 et AD3)

C'est la seconde étape de la formation.

Cette classe se déroule sur une année (AD2).

Elle peut être suivie d'une année de production d'une pièce portée par l'artiste en formation (AD3).

> AD2 Identité Artistique

> AD2 Accès

L'accès à cette classe est conditionné à la réussite de l'audition d'évaluation au terme de la classe Synthétisation (AD1).

> AD2 Contenu

Cette classe Identité Artistique comprend plusieurs blocs de compétences et se focalise notamment sur :
- le développement des matières artistiques données par les intervenant.es des Masters Workshops,
- la forge de l'identité artistique,
- un approfondissement des matrices avec un travail spécifique en présence de Link Le Neil,
- des cours théoriques liés notamment à tous les aspects de la production et de la diffusion d'une œuvre.

> AD2 Objectif

Cette année a pour objectif de permettre à l'artiste de construire et affirmer son identité artistique, afin de développer un niveau de confiance solide pour se confronter à la scène professionnelle, aux auditions et aux compétitions.

> AD2 Evaluation

Au terme de cette première année de la classe Identité Artistique, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danse - Identité Artistique"** est délivrée avec une mention sur l'assiduité et le volume des cours suivis.

> AD3 Identité Artistique & Production

> AD3 Accès

Le passage à la phase Production de la Classe Identité Artistique s'effectue au terme d'une audition et d'un entretien détaillé portant sur le projet de production de l'artiste.

La décision est prise par un comité comprenant la direction artistique et pédagogique de La Manufacture, des intervenants et enseignants ayant participé à la formation de l'artiste ainsi qu'un membre du Conseil d'administration de l'association.

Des représentants des institutions et organisations publiques et privées soutenant le programme et les productions peuvent participer également à la décision.

> AD3 Contenu

Cette année s'articule autour des huit piliers constitutifs des blocs de compétence du programme VIA Vision & Identité Artistique - Artiste Danse. Elle approfondit les enseignements de l'année AD2 et se focalise sur la réalisation d'une pièce (solo, duo ou trio) avec des sessions hebdomadaires dédiées.

Ainsi, au-delà de sa mission en tant qu'organisme de formation préparant au terrain, La Manufacture prend, pour cette troisième année, la position de coproducteur de la pièce portée par l'Artiste Danse en formation.

A cet effet, une convention de résidence est conclue avec l'incubateur chorégraphique de

La Manufacture permettant d'encadrer le projet de production. Un membre de l'équipe ou une personnalité extérieure assume la fonction de parrain ou marraine avec mission d'accompagnement personnel et professionnel.
Le directeur artistique de La Manufacture participe au programme en tant que regard extérieur.

> AD3 Objectif

Cette année a pour objectif de permettre à l'Artiste Danse de sortir de la formation, après trois années, avec un projet artistique abouti : une pièce chorégraphique (solo, duo ou trio), un dossier de production complet et des expériences de diffusion. Elle prépare également à l'autonomie en production artistique avec des outils concrets pour structurer sa carrière.

Sur le plan formel, des outils sont mis à disposition et exploités ensemble dans le cadre d'un accompagnement. Parmi ces outils, il y a un kit de fichiers prenant en compte tous les aspects d'une production, de la création de la structure juridique à la réalisation des budgets en passant par la communication.

> AD3 Evaluation

Au terme de cette deuxième année de la classe Identité Artistique, une **attestation de réalisation intitulée "La Manufacture Artiste Danse - Identité Artistique & Production"** est délivrée sous réserve d'avoir satisfait notamment aux autres conditions suivantes :
- participation effective à un projet commun dansé, dirigé par un(e) chorégraphe en Masters Workshops ou en résidence à La Manufacture,
- rédaction d'un dossier de présentation du projet de production, contenant une note d'intention artistique développée, une description détaillée du projet et des ressources mobilisées, un budget conforme aux prescriptions du Ministère de la Culture, un plan de communication et de diffusion et une ébauche de fiche technique,
- rédaction d'une note personnelle sur l'identité artistique et le projet de vie autour de la danse et de l'art en général.

Symboliquement, l'attestation de réalisation est lors d'une représentation de la pièce portée par le ou les artistes danseurs, dans le cadre d'un plateau partagé organisé par La Manufacture ou d'une représentation programmée dans la Saison Dansée de La Manufacture (Jeudis de la Danse, La Manufacture au Théâtre, La Fabrique au Parapluie, Août Festival Aurillac).

Ateliers pratiques et conférences

Dans le cadre de la formation professionnelle et pour toutes les années (AD1, AD2 et AD3), un accompagnement régulier est mis en place par des séances de travaux pratiques sur différents thèmes majeurs touchant aux fondamentaux (le corps et l'environnement professionnel) ainsi qu'à la dimension entrepreneuriale du métier.
C'est une immersion dans la réalité du terrain des métiers de l'Artiste Danse.

Les séances se structurent autour de blocs de compétence :
- "Comprendre et entretenir son corps"
- "Culture chorégraphique et professionnelle"
- "Statut de l'artiste danseur"
- "Produire et diffuser une pièce"

Ces ateliers sont complétés par des conférences liées aux métiers de la danse.

Conditions de l'entrée en formation et de la poursuite de la formation pour le passage de AD1 à AD2

Témoin Continu (contrôle continu) et Audition Annuelle d'évaluation (examen)

> Entrée en formation

Pour intégrer la formation professionnelle VIA, toute personne doit se présenter à une audition, après une présélection en visio, et démontrer lors de cette audition, au-delà des compétences purement danse, qu'elle est animée par la volonté de s'engager dans une démarche personnelle qui peut l'amener au-delà de sa zone de confort et qu'elle est habitée par un réel état d'esprit positif.

> Poursuite de la formation

Pour passer d'une année à l'autre dans la même classe ou pour passer de la classe Synthétisation à la classe Identité Artistique, toute personne en formation à La Manufacture doit avoir satisfait aux exigences du Témoin Continu (contrôle continu).

Elle doit également s'inscrire et se présenter à l'audition de fin d'année.
Au choix de la personne, l'inscription à l'audition se fait en choisissant, en âme et conscience, soit de poursuivre dans la classe Synthétisation pour une année supplémentaire soit d'intégrer la classe Identité Artistique.

> Conditions et critères d'admission

La décision d'admission dans l'une ou l'autre des classes est prise par un collège de professeurs et intervenants de l'école. Le contenu de l'audition ainsi que le travail continu durant toute l'année passée sont pris en compte.

Les principaux critères pour la poursuite de la formation sont les suivants :
- présence et ponctualité pour les cours, réunions, spectacles, battles …
- persévérance et consistance l'année durant,
- acquisitions techniques,
- évolution artistique,
- évolution psychique avec le support des outils donnés et de l'expérience acquise durant les spectacles et Battles.

> Protocole d'audition

La mise en place du protocole d'audition, en plus du contrôle continu, répond aux exigences d'évaluation à l'entrée en formation et au terme de chaque étape de la formation.

L'audition initiale et l'audition annuelle d'évaluation poursuivent les objectifs suivants :

1. Comportement général

Le comportement général est déterminant quant à la possibilité de poursuivre les formations débutées à La Manufacture.

Sur un plan général, cela est illustré notamment par l'engagement démontré tout au long de l'année, l'assiduité, la capacité à respecter le règlement intérieur dont l'article premier est rédigé de la manière suivante :

Article 1 – Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objectif de définir les règles applicables au sein de La Manufacture, dans le cadre des activités liées à la formation professionnelle initiale et continue, à l'incubateur chorégraphique pour l'accompagnement à la production des œuvres, à l'éducation artistique comme les ateliers tous publics.

Il vise à :
– définir les règles d'une vie collective bienveillante,
– instaurer un climat propice à l'apprentissage et à la création,
– garantir le bon déroulement des actions dans un climat régulé et apaisé,
– assurer le respect de l'intégrité des personnes et la sécurité des biens,
– veiller au respect des règles relatives à l'hygiène, la sécurité, les conditions d'utilisation des locaux,
– encadrer les sanctions applicables en cas de manquements.

2. Objectifs de l'audition

- **Identifier** la maturité de la personne et son niveau d'engagement, et ce quel que soit son niveau technique.

- **Mettre en parallèle** ce constat avec les attentes de La Manufacture eu égard à la confiance accordée, aux moyens mis en œuvre, à l'espace donné notamment par les training libres et les outils de la forge de l'identité artistique.

La personne est invitée à être en conscience sur son rythme, sur sa manière de s'entraîner, sur sa capacité à assimiler la philosophie de la formation afin d'accélérer sa progression.

Elle est invitée à se positionner quant à son niveau d'engagement en rapport avec l'énergie investie et le dévouement des intervenant.es extérieur.es et des enseignant.es régulier.es.

Autrement écrit, elle est invitée à clairement prendre acte de l'investissement personnel des intervenant.es et enseignant.es et de l'attente qu'ils ont tous, à son égard, pour un niveau d'engagement similaire.

A l'instar de ce qui se passe en spectacle, pendant une tournée, en compagnie ou comme en battle, quelles que soient les circonstances extérieures et l'état d'être personnel, ce qui est attendu est de "faire de son mieux" et de composer avec ce qui est disponible à ce moment précis.

Cela ne signifie pas d'aller au-delà de ses limites physiques et de se mettre en danger. "Faire de son mieux" signifie de respecter le seuil de ses limites. Cela signifie de bouger, avec ce qui est disponible physiquement ce jour-là sans aller au-delà de sa limite. "Faire de son mieux" n'a aucune dimension destructive, mais une dimension de respect de soi-même et d'autrui.

Dans ce cadre, il est important d'informer l'intervenant.e ou le professeur.e en début de cours de l'existence d'une limite physique ou d'une blessure.

A cet égard, le Témoin Continu (contrôle continu) ne prend pas en compte les absences dues aux périodes de travail (contrat spectacle, cachet intermittent, impératif battle, …) ou les absences dues à des nécessités de régénération physique ou à des situations d'incapacité physique temporaire.

- **Développer** le sentiment d'appartenance de cœur à un groupe engagé et créer une synergie globale de motivations personnelles.

- **Centrer** sur la volonté et l'envie de travailler avec des artistes professionnel.les à la texture artistique affirmée qui adhèrent au concept et à la philosophie de La Manufacture, tout en préservant le libre choix de bifurquer dans une autre direction, vers une autre école ou structure mettant en valeur une autre vision artistique, potentiellement plus adaptée.

- **Contribuer** à l'amélioration constante du niveau général de la formation en prenant pleinement conscience de la part de chacun dans ce développement.

Pour cela et si nécessaire, limiter le nombre de personnes admises à poursuivre la formation afin de continuer à développer la qualité des programmes proposés.

3. Retour sur soi

Sur un plan général, ce dispositif (Audition d'entrée + Témoin Continu + Audition d'évaluation) permet à chaque personne en formation artistique de faire un retour régulier sur elle-même, de se concentrer sur sa progression, de comprendre qu'aucune position n'est acquise et ainsi de s'inviter à cultiver sa résilience, sa souveraineté et son identité.

L'évolution est moins la conséquence de son environnement que le fruit de son engagement personnel. Chaque personne est responsable de ses comportements et engagements, à l'égard d'elle-même en premier lieu, des autres apprenant.es en formation, des intervenant.es et professeur.es, de la Manufacture et ses partenaires, et plus généralement de la citoyenneté.

Comme Link Le Neil l'exprime clairement :
"Ma pédagogie n'est pas fondée sur le contrôle.
J'observe et je prends note.
C'est une invitation à sa propre autogestion et sa propre perception des limites de son comportement.
Il m'est à cœur de vous aider.
C'est pour cela que j'ai choisi ce dispositif afin de ne pas vous ménager.
Ma philosophie est une approche de terrain, afin de vous préparer au mieux au métier et de vous inciter à gérer vos limites physiques et psychiques."

4. Spécificités d'accès à la Classe Identité Artistique (AD2)

Les critères de sélection pour faire partie de la classe Identité Artistique sont les suivants :
- intégration technique de la balletique et des textures,
- capacité à compter une chorégraphie,
- faculté d'interpréter une pièce en respectant la forme et les qualités,
- appétence pour l'improvisation en spectacle, cypher ou battle,
- volonté de créer et développer son identité artistique,
- être dans des dispositions favorables à travailler en synergie dans le respect de chacun et en collaboration.

Qualiopi

Certificat des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

ISQ CERTIFICATION SAS
84, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 99 14 55 - info@isqcertification.com - www.isqcertification.com
CN_2608_21152-V1

Début de validité de la certification : 14/11/2023
Echéance de la certification : 13/11/2026
Date d'émission du certificat : 14/11/2023

Date de début de validité : 14/11/2026
Date de fin de validité : **13/11/2029**
Date de certification initiale : 14/11/2023
Edité le : 26/08/2026

ISQ Certification certifie que
ASS° LA MANUFACTURE DES ARTS
4 IMPASSE JULES FERRY
15000 AURILLAC
SIREN : 392299160 NAF : 8552Z
Numéro de Déclaration d'activité : 83150298615

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur,

Pour la catégorie d'actions concourant au développement des compétences suivante :
Les actions de formation
Et pour le site suivant :
LA MANUFACTURE DES ARTS - 4 IMPASSE JULES FERRY 15000 AURILLAC